



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

Autorité de Régulation des  
Marchés Publics

*La Présidente*

Nouakchott, le: 01 APR 2024 في انواكشوط.

Numéro \_\_\_\_\_ رفر  
A.R.M.P/Pr 05 3 / 24 س.ت.ص.ع

الرئيسة

### AVIS DE LEVEE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP statuant au fond, en date du 1<sup>er</sup> avril 2024, sur le recours introduit par le groupement I2E/BCC contre la décision d'attribution provisoire, par la CPMP de la Société Mauritanienne des Hydrocarbures, du marché relatif à l'étude sur « la filière des déchets pour la CE de la SMH », objet de l'AMI N°03/CPMP/SMH/2023 :

- dit non fondé le recours ;

- ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché en question, conformément aux éléments des textes des marchés publics, aux stipulations du DAO et aux conclusions et analyses qui seront développés dans la décision de la CRD qui sera publiée sur le site [www.arp.mr](http://www.arp.mr) .

Moctar AHMED ELY, p.i.



*[Handwritten signature]*